

Rapport de présentation

VOLUME 8
ANALYSE FONCIÈRE
ROLLEVILLE



Article L151-9 du Code de l'urbanisme
DÉLIMITATION DES ZONES URBAINES, À URBANISER, AGRICOLES ET NATURELLES

Zones urbaines mixtes (UA / UB / UC / UD / UE) Zones urbaines d'activités économiques (UY)

MOBILISATION FONCIÈRE

HABITAT

2014	2021	2024	2035
- consommé en extension 36 logements réalisés	- consommé en extension 2 logements réalisés	- consommé en extension 1,1 ha projeté en extension	

ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

2014	2021	2024	2035
- consommé en extension	- consommé en extension	- consommé en extension	- projeté en extension

ÉQUIPEMENT

2014	2021	2024	2035
- consommé en extension	- consommé en extension	- consommé en extension	- projeté en extension

OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LA PÉRIODE 2014 / 2020	Activité économique	Équipement
Habitat Densification Extension	Densification Extension	Densification Extension

OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LA PÉRIODE 2021 / 2024	Activité économique	Équipement
Habitat Densification Extension	Densification Extension	Densification Extension

OPÉRATIONS PROJÉTÉES SUR LA PÉRIODE 2025 / 2035	Activité économique	Équipement
Habitat Extension	Extension	Extension

POTENTIELS DE DENSIFICATION

37 potentiels	
2 inconstructibles*	
21 constructibles sous condition**	
14 sans contrainte***	

* sont identifiés comme « inconstructibles » (polygones blancs) les potentiels situés dans les périmètres couverts par les dispositions réglementaires suivantes : espace boisé classé (EBC), vergers (V), intervention de sauvegarde au niveau collectif (IS), bande d'inconstructibilité (BI), OAP (OAP), parc et jardin remarquable (PJ), ensemble cohérent (EC), exploitation agricole (EA), secteurs de risques d'inondation (R / EF / PPRN) ainsi que les zones potentielles identifiées (article 9).

** sont identifiés comme « constructibles sous conditions » (polygones orange) les potentiels situés dans les zones humides et les secteurs de risques donnant lieu à une constructibilité sous condition (PPR), cavité souterraine.

*** les potentiels identifiés comme « sans contrainte » (polygones rouges) restent soumis au règlement et aux autres dispositions du PLU. Leur constructibilité ne peut être garantie avec certitude.

RÉPARTITION DES POTENTIELS À DESTINATION RÉSIDENTIELLE

2	31	2
---	----	---

Fiche Parcelle libre Division simple Division complexe

35 potentiels

37 à 44 logements estimés

- de potentiel économique

Ces estimations sont exprimées de manière brute pour les potentiels constructibles sous condition et sans contraintes de fiches, parcelles libres, divisions simples et divisions complexes. Elles ne tiennent pas compte des éventuelles difficultés opérationnelles liées à la présence de risques ou au phénomène de densification foncière.